



Discours et pratiques de l'enseignement bilingue
et immersif en Bretagne : entre question
identitaire et pédagogie innovante

メタデータ	言語: fra 出版者: 公開日: 2009-08-25 キーワード (Ja): キーワード (En): 作成者: PUNGIER, Marie-Francoise メールアドレス: 所属:
URL	https://doi.org/10.24729/00005996

Discours et pratiques de l'enseignement bilingue et immersif en Bretagne : entre question identitaire et pédagogie innovante

Marie-Françoise Pungier

*“Bez ez eus ar re a labour evitar yezh,
Hag ar re a labour warar yezh”*

Ronan Huon

*“Il y a ceux qui travaillent pour la langue,
Il y a ceux qui travaillent sur la langue”*

Tous les ans, à la rentrée, se produit le même phénomène. Le nombre des classes offrant un enseignement en breton, dites “bilingues”, dans les secteurs privé et public, ou “immersives” du réseau Diwan, et celui des élèves qui y sont inscrits augmentent. Le dernier chiffre connu, celui de 2002, dépasse la barre des 8000 enfants scolarisés dans les trois systèmes d'enseignement, soit 11% d'augmentation par rapport à l'année précédente¹, alors qu'il y a 25 ans, ils se comptaient sur les doigts de la main, et à Diwan seulement. Cette association pionnière, fondée en 1977, a permis de réintroduire sur la scène publique la question de l'enseignement du breton en Bretagne, et ce, apparemment, de “manière radicale”², puisqu'il s'agit de consacrer l'essentiel du temps scolaire à exposer l'enfant à cette langue. Elle a été rejointe dans l'aventure, en 1983, par le secteur public, avec Div Yezh, et en 1990, par le secteur privé, avec Dihun³, qui eux, ont choisi de faire travailler à parité le breton et le français dans leurs établissements.

Tout semble donc sourire à ces différents acteurs ayant à cœur de promouvoir l'apprentissage et la pratique du breton en Bretagne. Malgré les succès statistiques ou pédagogiques qu'ils enregistrent⁴, il convient d'apporter quelques nuances à cette description. Si dans la plupart des cas, les pouvoirs publics de la région semblent apporter leur soutien à l'entreprise⁵, il n'en va pas forcément ainsi du côté des instances gouvernementales⁶, du milieu enseignant⁷, ou d'une partie des parents. Les réalisations des défenseurs du breton à l'école provoquent chez certains un sentiment qui va de la défiance au rejet.

Cette réaction peut s'appréhender à partir de deux éléments, l'un général et national, l'autre spécifique et régional. En France, Ecole et langue sont devenues monopoles d'Etat. Y toucher est, le plus souvent, considéré comme une remise en cause de la République et comme une atteinte à certains de ses principes fondamentaux inscrits dans la Constitution, telles son unité, son indivisibilité. Dans le premier des cas, le consensus de la société sur le sujet apparaît tel que, d'une part, la quasi totalité des écoles confessionnelles est sous contrat d'association avec l'Etat,

et que d'autre part, à peine Diwan apparu, hors du système habituel, ses dirigeants n'ont eu de cesse de l'y faire intégrer⁸. Dans le second des cas, la situation devient beaucoup plus complexe. D'abord, l'insertion dans la Constitution de l'article sur la langue de la République proclamant que celle-ci est le français date de peu (1992 seulement), ensuite l'examen des pratiques linguistiques quotidiennes dans l'Hexagone montre que la réalité se conjugue dans la diversité⁹. A cela s'ajoute le fait que le français est pensé comme une langue possédant tant de qualités que, jusqu'à très récemment, et ce sous l'impulsion de la construction européenne, les langues étrangères n'ont pas été considérées comme une priorité absolue dans l'enseignement en général.

Parallèlement à ces données constitutives de la société française contemporaine, se pose le problème non pas tellement de la place mais plutôt de l'image de la Bretagne et de ses habitants dans la "Nation France". Le sentiment d'appartenance de ces derniers à leur région apparaît plus fort que celui des autres Français¹⁰. Ceux-ci, d'ailleurs, sensibles à certains traits qui leur appartiendraient en propre, les perçoivent, depuis plus de 1000 ans, en tant que tels¹¹. Cette spécificité revendiquée ou perçue se transpose en termes de différences. Elle engendre alors tout "naturellement" une certaine méfiance. Ce sentiment se trouve "intellectuellement" renforcé au rappel de quelques événements historiques. Lors de la dernière guerre mondiale, un certain nombre de régionalistes bretons se sont compromis avec l'occupant nazi et son idéologie. Bien que cette collaboration n'ait séduit qu'une minorité d'individus, que les mouvements régionalistes actuels dans leur ensemble se veuillent résolument démocratiques, que les résultats des élections montrent clairement que l'extrémisme ne fait pas recette en Bretagne, il n'en reste pas moins que l'absence de règlement de la question de manière officielle et symbolique pèse encore aujourd'hui sur tout ce qui a trait à une manifestation revendiquée de bretonnité¹², et qu'en la matière la "présomption d'innocence" n'existe pas.

Toutes ces données, recensées ici de manière trop brève, constituent l'arrière-plan dans lequel se développent les écoles bilingues et immersives en Bretagne. La rhétorique des partisans de l'enseignement du breton à l'école s'inscrit dans ce contexte. Pour vivre et se développer, ces derniers doivent faire connaître leur travail, en insistant sur sa valeur tout en répondant aux accusations non formulées de "lèse-République" ou de dérives ethnicistes. Pour cela, ils mettent à la disposition d'un public intéressé par leur action un certain nombre de documents : des sites internet (associations, écoles), des brochures et autres. Ainsi, "*Dihun a édité tout ce qu'il faut pour l'information : cassettes vidéo, affiches, documentations de rentrée, documents pour les écoles, pour la presse, dépliants en 3 volets, livrets, journal pour les parents*", (site Dihun). Tout cela leur permet d'expliquer à la fois leurs positions théoriques sur l'enseignement du breton ou d'autres langues régionales, et aussi d'essayer de mettre en avant leurs réalisations pratiques, ce dernier domaine étant considéré par eux comme hors de la zone conflictuelle. Il est en effet frappant de constater que dans le débat sur l'enseignement des langues régionales, rares sont les études sur l'aspect pédagogique ou didactique de la question. Or, tous les jours, cela concerne

des milliers d'élèves.

Dans cette étude, il s'agit de s'intéresser à ces deux aspects publics de la question du breton à l'école, "les professions de foi" et les pratiques quotidiennes d'enseignement associées, à la fois dans le cadre du secteur privé catholique, dont Dihun s'occupe, et dans celui du réseau Diwan. En effet, ces deux systèmes sont souvent opposés dans l'imaginaire hexagonal ou régional. Diwan cumulerait les positions "extrémistes", à la limite de la "secte" (situation hors du système institutionnel traditionnel reconnu, immersion, revendications identitaires fortes, etc.) alors que Dihun, frère jumeau de Div Yezh, se confondrait avec la modération (écoles sous contrat d'association, parité horaire dans l'enseignement du breton et du français, mise sous le boisseau de revendications identitaires, etc.) mais sans que lui soit reconnu un rôle véritable dans le développement du breton à l'école. Qu'en est-il dans le quotidien ? Les objectifs, les attentes, les offres des responsables de Dihun et de Diwan sur le breton s'opposent-elles vraiment ? Travaillent-ils contre la légalité républicaine ? Les parents qui inscrivent leurs enfants dans les classes bilingues ou immersives le font-ils par militantisme régional ? Dihun et Diwan apportent-ils, à leur manière, quelque chose à l'enseignement des langues en France ?

L'analyse des discours respectifs de ces deux associations accessibles publiquement, celle d'entretiens ou de conversations à bâtons rompus avec quelques-uns de leurs représentants (direction et enseignants de l'Ecole maternelle Notre-Dame des Fleurs à Languidic et de l'Ecole Diwan Loeiz-Herrieu à Lorient), l'observation de classes dans ces deux établissements, les réponses à une enquête menée auprès des parents des enfants inscrits dans la classe bilingue de la maternelle Notre-Dame des Fleurs à Languidic, forment la base de cette étude et permettent de répondre, d'une certaine manière, aux interrogations précédentes, sachant que les données recueillies ne constituent pas le tableau exhaustif de la situation de l'enseignement du breton en Bretagne.

Deux points seront spécifiquement abordés ici. Le premier s'intéresse aux discours sur les bienfaits de l'enseignement bilingue ou immersif défendus par Dihun et Diwan dans les documents qu'ils mettent à la disposition du public. Le second concerne plus particulièrement l'aspect pédagogique et didactique de la question à travers les relations parents-école-enfants et les pratiques de classe.

1. Convaincre et se justifier

Les documents consultés ressemblent à la vitrine d'un magasin où sont exposées des marchandises, dans le but d'y amener des clients. Dans le cas de Dihun et de Diwan, le produit en question possède un faible pouvoir attractif et souffre d'un double déficit d'image puisqu'il s'agit pour eux, non seulement de vendre de la langue, dont l'enseignement précoce date de peu, mais encore de la langue dite régionale. Par ailleurs, au contraire d'autres matières scolaires comme les mathématiques, les sciences, l'histoire-géographie (?), mais peut-être comme les activités

musicales, artistiques ou sportives, leur introduction ou leur développement dans le système éducatif se conçoit et s'exprime toujours en termes d'utilité pour l'avenir de l'enfant. L'apprentissage linguistique a du mal à être envisagé en tant qu'élément de valeur identique à d'autres dans une formation intellectuelle. Il se trouve que l'époque attribue la première place dans le monde aux Etats-Unis, qu'elle ne jure que par la communication : la langue internationale à savoir désormais doit donc être l'anglais¹³. Celle que Dihun et Diwan proposent est bien différente, bien qu'en stricts termes utilitaires, elle offre aussi accès à certains emplois¹⁴: son aire d'extension ne couvre qu'une partie de la Bretagne, région dont certains ont voulu, souhaitent encore l'autonomie ou l'indépendance et à identité culturelle forte autant d'un point de vue intérieur (affirmation de sa bretonnité) qu'extérieur (reconnaissance de la bretonnité).

Ces deux associations doivent alors trouver les moyens d'affirmer et de défendre leurs légitimités respectives. Pour cela, elles mettent en place une véritable stratégie discursive de présentation de leur activité, l'enseignement du breton, qui tient compte de ces divers paramètres, où elles clarifient les objectifs qu'elles se fixent et les moyens qu'elles se donnent pour les atteindre. L'une et l'autre y apparaissent tour à tour semblables et différentes.

Leurs "cartes de visite" montrent que la question de l'enseignement du breton se situe au carrefour de deux problématiques distinctes. L'une tourne autour du facteur linguistique en tant que tel, l'autre autour de la langue comme expression d'une culture. Au premier abord, Dihun semble choisir la première voie, en utilisant à plusieurs reprises le terme "bilingue", en évoquant non seulement le "bilinguisme" mais aussi le "trilinguisme"¹⁵ ou le "plurilinguisme" tandis que Diwan opte plutôt pour la seconde. Voici comment se présente Dihun : "*Dihun est une association bretonne de parents d'élèves (...). Son but est de développer l'enseignement du et en breton, de créer des filières bilingues et d'assurer un soutien pédagogique et promotionnel permanent à celles-ci. Dihun est l'expression de la volonté déterminée de parents d'élèves convaincus des bienfaits du bilinguisme et du plurilinguisme dès la petite enfance. Dihun a pour objectif le bilinguisme par les deux langues de proximité, le breton et le français, complété par l'introduction de deux autres langues de la communauté européenne...*", (site Dihun). Diwan offre un visage différent. Certes, la description des objectifs de cette association sur son site internet (Diwan Breizh) insiste sur le fait que "*Diwan intègre (...) deux buts essentiels et indissociables*" et que "*les objectifs d'ordre culturel et linguistique sont liés aux objectifs propres à l'institution scolaire en général*", mais lorsque l'ensemble des positions et points de vue de Diwan sont repris et résumés, l'élément culturel devient prépondérant : "*Diwan représente un mouvement de parents et d'enseignants qui ont fait le choix de vivre une culture, par le moyen de l'école, qui est un des véhicules essentiels de la culture, et par le support de la langue, comme outil de pensée, d'expression et de communication. S'il y a des écoles Diwan, c'est parce qu'il y a le breton, langue vivante dépositaire d'une culture orale et littéraire unique, qui s'inscrit dans une filiation celtique européenne vieille de 2000 ans. La scolarité à Diwan est laïque, gratuite, ouverte aux*

*enfants de toute famille, bretonnante ou pas (...).*¹⁶, (site Diwan Loire-Atlantique). Il convient d'ajouter à ce premier extrait le suivant : *“A travers Diwan, c'est la survie de la langue bretonne qui se joue. La possibilité de transmettre notre langue aux générations futures nécessiterait une volonté politique affirmée (...). Dans le cas contraire, (...) l'un des éléments les plus importants du patrimoine celtique ne serait plus que curiosité d'archives. Mais au-delà du breton lui-même, c'est la démocratie dans l'un de ses fondements, et son respect qui seraient atteints. Défendre le breton, c'est préférer la diversité à l'uniformisation, la variété à la monotonie.”*, (site Diwan Breizh) .

Diwan s'inscrit donc plus résolument dans un contexte identitaire et idéologique fort et dans une perspective polémique¹⁷ alors que Dihun s'essaie à gommer toutes les aspérités. Cette option prise dans les présentations de départ explique, pour partie, pourquoi Diwan apparaît aux yeux de nombreuses personnes comme un lieu militant. Rappelons ici que R. Le Coadic, ayant interrogé des “Bretons” sur leurs sentiments d'appartenance et les analysant, estime qu’*“ils sont hostiles à ce qui va à l'encontre de leur modération (qui vient, vraisemblablement, en grande partie de l'influence de la religion catholique)”*¹⁸. Cependant, l'élément identitaire n'est pas totalement absent du discours de Dihun. Simplement, au lieu d'être posé en premier – à l'exception de ce curieux “association bretonne” dont le sens reste obscur – et de donner lieu à de longs commentaires, il y est introduit ultérieurement, de manière fractionnée et limitée. Ainsi, dans le dossier d'information mis à la disposition des familles, sur douze pages, seules deux sont consacrées à cet aspect, mais le titre apparaît sans appel : *“Reconquête linguistique”*. Par ailleurs, dans son site, Dihun, après avoir exposé l'historique de l'association et la progression des effectifs enregistrée dans les établissements où elle opère, estime que *“cela est très peu par rapport aux besoins et à la nécessité d'assurer un avenir à la langue bretonne.”* Plus loin, il déplore qu’*“en Bretagne, dans l'enseignement catholique comme ailleurs, 95 % des enfants n'[aient] toujours aucun accès possible à la langue de leur pays.”*¹⁹ . Cette expression de *“langue du pays”* possède un sens très fort, même si, à n'en pas douter, celui dont il s'agit ici dans le mot “pays” correspond à celui de “région”. Elle n'est pas utilisée par Diwan. Enfin, il est rappelé que *“toute la société bretonne (Région, Départements, Communes, opinion publique...) veut la survie du breton.”*

La description qui est donnée du breton apparaît aussi sous des formes différentes dans les deux systèmes. Pourtant, chacun à leur manière, ils travaillent à redonner ses lettres de noblesse à cette langue en la positionnant par rapport à d'autres, dont le français en particulier. D'abord, il y a cet objectif d'arriver à une réelle maîtrise de deux langues en fin de primaire. Dihun opte pour la parité horaire d'enseignement, avec quelques variantes dans l'organisation pratique²⁰, ce qui renforce l'idée d'une conception égalitaire des langues entre elles. C'est ce sens qui est mis en avant dans l'expression classe “bilingue”, alors que Diwan insiste sur l'inégalité de fait qui existe entre le breton et le français au vu des pratiques quotidiennes en choisissant de privilégier

la part horaire du premier dans son emploi du temps. Cette décision crée un malentendu certain puisque de ce fait les écoles Diwan ont tendance à être perçues dans l'opinion publique comme des écoles où seul le breton est pratiqué et accepté. Ainsi, dans l'enquête menée auprès des parents des enfants de la classe bilingue de l'Ecole maternelle Notre-Dame des Fleurs à Languidic, à la question "*S'il existait une école Diwan, y inscririez-vous votre enfant ?*", la plupart d'entre eux répondent de manière négative et expliquent qu'"[ils] ne [veulent] pas que [leur] enfant apprenne toutes les matières en breton", qu'"[ils] ne veulent pas qu'il ne parle que le breton" et estiment que "*l'intérêt de la classe bilingue est d'apprendre le breton au même titre que le français mais pas à son détriment.*"²¹. L'affirmation qu'"il ne s'agit pas [pour les écoles Diwan] de faire oublier le français aux enfants comme on essayait de leur faire oublier le breton autrefois !", qu'"ils doivent atteindre un équilibre à la fin du primaire", qu'"en 6ème, les tests montrent que leur niveau de français est largement aussi correct que celui de leurs camarades d'autres écoles" ne semble pas être entendue (site Diwan Auray). Les options prises par Diwan reposent au départ sur un constat et un calcul simples : le français représente la "*langue dominante*", le milieu linguistique dans lequel les enfants sont le plus souvent plongés. Il s'agit alors de corriger ce déséquilibre à l'école en intensifiant l'exposition au breton en pratiquant "*l'immersion linguistique*". Il faut noter ici que les appellations couramment utilisées pour distinguer les deux systèmes ne semblent pas correctes. Les deux méritent en réalité les qualificatifs de "*bilingues*", puisqu'ils visent à la maîtrise de deux langues, et d'"*immersifs*" parce que le breton sert de langue véhiculaire au sein des cours. Il paraîtrait plus juste de les distinguer suivant que l'immersion se veut totale ou partielle²².

En fait, cette imprécision dans les modes de désignation des systèmes vient de la différence d'expression des rapports affichés entre le breton et le français. Pour Diwan, toujours plus combatif, la stratégie choisie consiste à souligner l'antiquité de la langue, à en dégager les origines, à montrer sa continuité sur le long terme, à mettre en valeur ses potentialités : "*le breton, langue vivante depositaire d'une culture orale et littéraire unique, qui s'inscrit dans une filiation celtique européenne vieille de 2000 ans.*"²³. Le breton peut ainsi être considéré comme une langue à part entière, au même titre que le français, par exemple. La distinction entre langue "*régionale*" ou "*nationale*" s'estompe. Diwan insiste sur la spécificité du breton et sur son unicité. Dihun, au contraire, plus consensuel, établit un étonnant rapprochement entre ce dernier et le français en les qualifiant de "*langues de proximité*" et hisse le breton au niveau d'une langue européenne comme une autre : "*Dihun a pour objectif le bilinguisme par les deux langues de proximité, le breton et le français, complété par l'introduction de deux autres langues de la communauté européenne*". Il ne s'agit pas là d'une erreur mais bien d'un des fondements de la philosophie linguistique de Dihun, qui proclame l'égalité des langues entre elles. Ce principe se retrouve affirmé sous une autre forme dans un prospectus où la volonté de gommer les différences d'appellation entre les langues est clairement exprimée : "*Dans le monde comme en Europe, aucune*

langue n'est majoritaire. Elles sont toutes locales, régionales, minoritaires, mais toutes pédagogiquement intéressantes.”, (dépliant Dihun)²⁴. Par ailleurs, ces deux extraits, à rapprocher d'une illustration où un enfant s'apprête à monter dans une fusée “brezhoneg” en direction d'un ciel étoilé rappelant le logo du drapeau de la communauté européenne (dépliant Dihun), montrent que Dihun insiste sur l'inscription du breton et de son enseignement dans un cadre européen²⁵. Il se place ainsi résolument dans l'air du temps et manifeste par là-même son ouverture sur le monde et l'extérieur, autre vertu cardinale de la modernité.

Diwan n'est certes pas en reste sur la question de l'orientation européenne mais de manière moins affirmée. En effet, les angles politique et revendicatif sous lesquels il aborde souvent l'enseignement bilingue breton-français et qui provoquent chez ses détracteurs un sentiment de défiance vis-à-vis de sa loyauté républicaine, l'obligent dans ces cas-là à se positionner dans un cadre mental franco-français. Ainsi, l'expérience menée dans les écoles du réseau Diwan est appréciée de la manière suivante : *“nous sommes persuadés que l'enseignement bilingue breton-français que nous développons est susceptible d'apporter à la Bretagne des compétences supplémentaires bien utiles dans la France et l'Europe de demain.”* ou encore *“Les économies régionales et nationales (...) gagneraient sans doute à produire des citoyens bilingues, aptes à devenir rapidement plurilingues.”*, (site Diwan Breizh). Par ailleurs, une grande partie du texte rappelle “ses démêlés” avec l'Education nationale, dont “*les carences*” sont pointées du doigt. Enfin, l'affirmation plusieurs fois répétée des caractères gratuit et laïque des écoles Diwan, qui suivent d'ailleurs les programmes officiels dans toutes les matières, les place de plain-pied dans une perspective éducative française, puisque ceux-ci constituent deux des piliers de l'éducation hexagonale : *“Ce n'est pas la dépendance à l'Etat qui détermine le caractère d'école publique. C'est la mission de service public assumée, la laïcité, l'ouverture à tous (...). La légitimité d'école publique appartient à Diwan car c'est une école que les Bretons ont créée eux-mêmes pour être au service de la collectivité bretonne et de tous les Bretons dans leur ensemble”*²⁶”, (site Diwan Brest).

Il faut remarquer enfin que Dihun et Diwan ne se limitent pas à enseigner le breton et le français dans les salles de classe. *“L'anglais est introduit à raison de quatre fois 30 minutes par semaine dès les moyennes et grandes sections de maternelle suivant la méthode “Artigal” d'introduction de la 3ème langue chez les enfants bilingues”*, (dépliant Dihun). Dans les collèges Diwan, l'anglais est introduit comme partout en sixième, et une deuxième langue vivante étrangère, allemand ou espagnol, en classe de 4ème. Mais *“dès la classe de 4ème, l'anglais devient, au même titre que le breton et le français, l'une des langues d'apprentissage”*. En effet, *“l'histoire et la géographie de la Grande-Bretagne en classe de 4ème, les sciences naturelles en classe de 3ème, sont enseignées en anglais.”*, (site Diwan Brest).

Cependant, il manque encore à Dihun et à Diwan quelque chose pour s'affranchir de tout soupçon : la caution d'une autorité reconnue, et non partie prenante. L'un et l'autre la

recherchent. Ils citent ainsi en particulier un certain nombre de personnalités du monde universitaire, ou quelquefois encore des politiques : dans la brochure “*Des millions d’enfants bilingues en Europe*”, Dihun en fait intervenir 13 ! Diwan se contente de moins : trois seulement sur le site de l’école Diwan de Lorient. Leur plus grand allié, leur préféré, s’appelle Claude Hagège, que Dihun présente comme un “*linguiste réputé, auteur de nombreux ouvrages, Professeur au Collège de France*”²⁷, parce que celui-ci possède non seulement des titres impressionnants ou défend le bilinguisme en général, mais aussi celui du cas breton-français : “*si j’étais breton, il ne fait aucun doute que je choisirais de faire apprendre le breton à mes enfants.*”²⁸.

2. S’engager et travailler

Quels que soient le système d’enseignement choisi et les professions de foi affichées, l’existence d’une classe proposant un apprentissage du breton demande un engagement certain pour que celui-ci s’effectue dans les meilleures conditions possibles et que la maîtrise des deux langues par les enfants devienne vraiment effective. Il ne s’agit plus ici de s’intéresser aux prises de positions idéologiques des uns et des autres mais aux aspects concrets de la question, tels qu’ils peuvent être vécus dans deux écoles situées dans des contextes différents. A Lorient, l’école Diwan est installée, depuis 1978, soit plus de vingt ans, dans un environnement urbain, c’est-à-dire dans un lieu où le breton a peu de chance d’être entendu dans la rue²⁹. Elle recrute d’ailleurs au-delà de la ville même : 40% environ des enfants viennent de communes limitrophes comme Plœmeur, Guidel, Quéven, Larmor, etc. En 2001-2002, ils étaient 116 répartis dans cinq classes³⁰. Au contraire, la classe bilingue de l’Ecole maternelle Notre-Dame des Fleurs à Languidic s’est ouverte, à la rentrée scolaire 2001-2002, dans un milieu rural, fort d’un certain “terreau bretonnant” et n’a accueilli que des enfants de la commune, 23 au total³¹. Au-delà de ces différences apparentes, il existe un certain nombre de points communs entre ces deux établissements, et partant entre toutes les écoles proposant un enseignement du et en breton.

Pour pouvoir choisir une classe bilingue pour son enfant, il faut bien sûr une offre, mais celle-ci ne peut exister sans la demande des parents : dans un sens, ils forment les vrais initiateurs du projet, et ce même dans le cas de Diwan. Cette association est souvent présentée comme “l’instigatrice” de l’ouverture d’écoles immersives. En réalité, elle n’agit qu’en tant que relais de cette demande. Malgré les apparences, Diwan ne possède pas les moyens idéologiques, logistiques, ni financiers d’imposer à quelque commune que ce soit la présence d’une de ses écoles sur son territoire. Par contre, elle apporte très certainement son soutien et son expérience à tout groupe de parents voulant s’engager dans la voie de l’immersion. Entre un noyau de parents convaincus, qui se regroupent dans un comité local de soutien au projet, et Diwan, il y a en fait un va-et-vient incessant, si bien qu’il devient difficile de dire qui a commencé. Ainsi, les comptes rendus du quotidien régional *Ouest-France* sur la question de l’ouverture d’une école Diwan à Hennebont, au moment où les données pour cette étude étaient collectées, apparaissent assez ambigus : au

départ, l’AEP, (Association d’Education populaire) gestionnaire de l’école Diwan de Lorient paraît à l’origine du projet³² (article du 3 décembre 2001) mais cinq mois plus tard, le comité de soutien semble attendre seul une “*confirmation du siège Diwan Breizh, retardée par les votes des nouveaux textes gouvernementaux.*”, (article du 6-7 avril 2002). Il faut attendre encore pour comprendre que le comité local travaille de concert avec la fédération Diwan du Morbihan³³. Par simplification, seul le nom de Diwan – qui deviendra aussi celui de l’école – est retenu dans tout le processus, ce qui laisse croire, dans l’absolu, à la force de l’organisation³⁴. Par ailleurs, pour assurer la vie de l’école après son ouverture, le noyau de départ du comité de soutien doit se constituer autour de personnes convaincues, ce qui amène aussi à considérer Diwan comme une organisation très militante. Mais, le facteur le plus important qui produit cette dernière image, quelquefois préjudiciable, tient en fait à l’extrême habileté de Diwan à utiliser les médias. Tout est fait en sorte que l’association y apparaisse et donc que son nom, son action soient connus de l’opinion publique. Ainsi ma visite à l’Ecole Diwan de Lorient, dont le principe ne posait aucun problème, a donné lieu à une rencontre avec un journaliste de *Ouest-France* et à un article dans ce journal³⁵.

Cette volonté de faire parler de soi explique aussi que la part prise par les parents dans la vie d’une école Diwan déjà installée soit bien connue parce qu’elle fait régulièrement l’objet de comptes rendus dans les pages locales des journaux régionaux mais elle va au-delà de ce que ces articles pourraient laisser penser. Elle correspond à une donnée de base de cette organisation comme le proclame l’article 4 de sa charte : “*Diwan instaure un enseignement démocratique avec la collaboration effective des parents, des collectivités locales et des enseignants. Diwan demande aux parents de créer au sein de la famille, un climat propice à l’expression en langue bretonne dans la vie quotidienne.*”. En fait, Diwan redéfinit les relations pouvant exister entre les parents d’élèves et un établissement en les y impliquant de manière très concrète³⁶. A Lorient, les courriels envoyés à l’adresse indiquée sur le site internet sont réceptionnés par l’un d’entre eux. Un article à l’occasion d’une journée portes ouvertes à l’école se conclut sur l’annonce en fin d’année scolaire d’une exposition de travaux artistiques des enfants qui ont été réalisés “*avec des parents d’élèves artisans d’art*”, (*Ouest-France*, édition de Lorient, 27 mai 2002). Les exemples de la sorte ne manquent certainement pas.

Cependant, cet engagement ne concerne pas que les parents attirés par Diwan. A Languidic aussi, ils sont à l’origine de la mise en place de la classe bilingue. La directrice de l’Ecole Notre-Dame des Fleurs a pris en compte la demande de certains d’entre eux qui souhaitaient que leurs enfants puissent bénéficier d’un enseignement bilingue : elle a alors procédé à un sondage pour en mesurer l’importance et savoir si le projet était viable ou pas. Dans ce cas précis, les enjeux pour l’établissement concernaient très concrètement deux aspects : l’emploi (la classe bilingue remplace une classe monolingue, donc un enseignant bilingue, un enseignant monolingue³⁷) ; le maintien des effectifs (baisse de la natalité oblige). Par ailleurs, au cours de l’entretien, elle

reconnait que son enthousiasme de départ pour le projet d'une classe bilingue breton-français, malgré son intérêt personnel pour le sujet en général, était très relatif dans la mesure où elle pensait permettre au loup de la revendication identitaire forte de s'introduire dans la bergerie de la modération. Une centaine de parents ayant répondu de manière positive au sondage³⁸, elle a finalement décidé d'engager des démarches, dont elle a porté la responsabilité : discussions avec les personnels de l'école maternelle de manière à connaître leur degré de sympathie pour l'expérience, avec la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique du Morbihan (DDEC) pour trouver un enseignant, avec les directions des autres établissements privés de la commune, l'École primaire du même nom, le collège Saint-Aubin, de manière à s'assurer du suivi de l'enseignement bilingue à l'avenir. En début d'année scolaire, elle a organisé une réunion d'information sur la classe bilingue en compagnie de l'enseignante³⁹. Elles partagent la même conception de l'enseignement bilingue, avec un accent mis sur un apprentissage linguistique dans un environnement favorable, mais loin de la revendication régionaliste. Elles reprennent en fait la plupart des termes de la profession de foi de Dihun dont il a été question précédemment : au cours de l'entretien, la directrice et l'enseignante n'ont cessé d'utiliser le mot "ouverture", le breton consistant un tremplin pour l'apprentissage d'autres langues.

L'engagement que Diwan demande aux parents se veut effectif pendant toute la scolarité de leurs enfants au contraire de ce qui peut se passer dans l'enseignement privé, encore que Dihun existe aussi grâce à eux. Une autre différence dans l'investissement parental tient à son lieu d'expression. Chez Diwan, il est de mise dans chaque établissement, "à la base", ce qui accentue de fait l'image de militantisme souvent attribuée à cette association, alors que chez Dihun, il apparaît plus localisé et concentré du côté des instances dirigeantes. Ainsi, sur le site internet de cette association, il est rappelé que "*pour progresser, nous avons besoin du travail de tous : parents bien sûr, mais aussi (...) enseignants, directrices et directeurs d'écoles...*" et que "*Dihun est organisé en deux collèges, le premier est celui des parents, le second est ouvert à toutes les composantes de l'enseignement.*", (site Dihun). Les parents des deux systèmes se rejoignent toutefois sur un point : celui de leur relation avec la scolarité de leurs enfants. Le fait que ceux-ci apprennent une langue qu'ils ne maîtrisent pas, – "*plus de 50% d'entre eux ont leurs deux parents qui ne sont pas bretonnants*", (site Diwan Lorient)⁴⁰ – et qu'il s'agisse en plus du breton, les rend particulièrement attentifs à leurs progrès. Ainsi, à Languidic, une mère d'élève, ayant commencé elle-même l'apprentissage de la langue, regrette que son enfant n'ait pas voulu "*parler le breton au début*"; une autre remarque que "*c'était amusant pour mon enfant de répéter des mots nouveaux*". L'inquiétude des parents est bien perçue par Diwan et Dihun. Sur le site internet du premier, la série "questions / réponses" aborde le problème : "*Nous ne sommes pas bretonnants. Pourrions-nous assurer le suivi scolaire en primaire ?*", (site Diwan Lorient). Le site d'Auray apporte une réponse de bon sens : "*Il faut seulement que les enfants se sentent soutenus par leurs parents, que ceux-ci s'intéressent à leur travail.*". Par ailleurs, Diwan et Dihun re-

marquent malicieusement qu’il n’est pas nécessaire de “*connaître l’allemand ou l’anglais pour inscrire ses enfants dans ces deux disciplines*”, (dépliant Dihun), ni de croire que cet enseignement serait plus artificiel pour un enfant “*que de lui apprendre le piano quand [ses] parents ne sont pas musiciens*”, (site Diwan Lorient). Il convient finalement de ne pas oublier qu’entre les parents et les enfants, il y a “*des instituteurs qui peuvent (...) conseiller.*”, (site Diwan Lorient).

Sans eux, non plus, les écoles Diwan et Dihun ne peuvent fonctionner, mais l’insuffisance de leur recrutement, au vu des demandes d’ouverture de classes, ne cesse de se poser. A la fin des années 90, Diwan a mis en place sa propre école de formation de maîtres à Quimper (Kelenn)⁴¹ d’autant plus que celle proposée par les IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) paraissait peu adaptée à la situation bilingue. Dihun a fait de même⁴².

L’enseignement bilingue ou immersif possède cette particularité de redéfinir le travail des enseignants, en les impliquant totalement dans la conception de leurs cours, comme il a obligé à un travail sur la langue en amont. Vouloir enseigner les mathématiques en breton, par exemple, suppose que les outils conceptuels de cette matière existent dans cette langue. Au fil des ans, enseignants, spécialistes de diverses disciplines, regroupés dans des groupes de travail et une “commission de terminologie” ont travaillé à mettre au point les lexiques nécessaires. J.-C. Perazzi note ainsi qu’en 1995, “*17150 mots nouveaux étaient disponibles dans les différentes disciplines.*”⁴³. Là encore, Diwan a joué un rôle de précurseur, du fait de sa position de demandeur. En 1994, à son instigation a été créé le Centre de production pédagogique en langue bretonne, plus connu sous son nom abrégé de TES (Ti Embann ar Skoliou) qui fournit désormais les écoles bilingues et immersives en matériel pédagogique en breton. Quand celui-ci manque, l’enseignant prend alors le relais. A Languidic, l’institutrice a ainsi adapté en vannetais la comptine que les enfants chantent quand ils se mettent à la queue-leu-leu pour aller aux toilettes. Sa position particulière comme unique enseignante de breton, et débutante de plus, au sein de l’établissement l’amène à parler du problème de la collaboration⁴⁴ : dans un stage Stumdi⁴⁵, elle a rencontré une collègue qui enseigne dans une autre école, avec qui elle travaille régulièrement. Lors d’une conversation avec les enseignants de Diwan, il a aussi été question de matériel pédagogique, mais le fait que l’option de l’école soit unique permet une collaboration directe. Il n’en reste pas moins que l’enseignement bilingue ou immersif incite au travail en commun, et conduit à un décloisonnement des pratiques pédagogiques.

Les stratégies adoptées par les deux enseignantes pour commencer la classe fonctionnaient sur le même modèle : re-con-centrer les apprenants sur le breton par des “rites” propres à chaque niveau. A l’école maternelle, cela s’est traduit par un rassemblement des enfants autour de l’enseignante dans un coin de la salle pour le moment “jour de la semaine”, “météo”, etc.⁴⁶. Il y a eu aussi les déplacements aux toilettes en chanson, une histoire, un goûter du matin, des activités diverses suivant les sections, etc., où le breton a constitué la seule langue utilisée par l’en-

seignante dans ses rapports avec les enfants, puisqu'il s'agit d'apprendre en faisant. Dans la classe de CE1-CE2, la journée s'est ouverte par une demi-heure d'expression orale informelle, où les enfants ont eu l'occasion de réemployer leurs connaissances ou d'acquérir du vocabulaire (présentation par eux d'un objet, d'un livre lu, etc.). La suite de la matinée s'est déroulée suivant l'emploi du temps habituel (voir doc. "*emploi du temps hebdomadaire*"), sauf à la fin, où l'enseignante a profité de ma présence – en tant que "Japonaise" – pour introduire l'activité "découverte du monde" prévue pour l'après-midi. Il faut noter ici que l'idée du "*tout en breton*" très souvent associée au nom de Diwan dans l'imaginaire de certains, c'est-à-dire l'usage exclusif de cette langue dans les locaux de ses établissements relève du "mythe". Bien sûr, la principale langue de communication reste le breton, mais le français est aussi utilisé. Concrètement, j'ai relevé trois sortes de situations d'échanges : enseignants–élèves : breton ; enseignants–enseignants : breton ; élèves–élèves : français. Le premier cas d'ailleurs mérite des nuances car, d'une part, le français a été employé pour "débloquer" un élève lorsque même ses camarades ne pouvaient l'aider en breton ; d'autre part, la partie "découverte du monde", qui a donné lieu à une avalanche de questions sur le Japon, s'est naturellement déroulée en français dans la mesure où il s'agissait de la langue possédée en commun. Par contre, lorsque le journaliste de *Ouest-France* bretonnant lui aussi, est arrivé dans la classe, la directrice s'est adressée à lui en breton. Cela n'a rien de choquant en soi dans un contexte d'apprentissage d'une langue, ni non plus le fait que Diwan souhaite que le personnel de ses écoles parle breton⁴⁷. A l'origine de ce phénomène, il y a ce même souci des enseignants de ne pas cantonner l'usage du breton à un emploi purement scolaire⁴⁸, à des échanges "enseignants–élèves" : ils portent la responsabilité d'en montrer, d'en faire découvrir la quotidienneté. Ajoutons enfin que les murs de l'école Diwan de Lorient parlent beaucoup moins que ceux de la salle de classe de la maternelle Notre-Dame des Fleurs. Je m'attendais en effet à les trouver couverts d'affiches, de cartes, etc., en breton, dans le premier cas : je n'y ai vu, dans le genre, qu'un emploi du temps... et des dessins d'enfants sans commentaires. Par contre, à Notre-Dame des Fleurs, le breton fleurit dès la porte de la salle et se retrouve ensuite en de multiples endroits. Cette différence tient peut-être à la personnalité des deux enseignantes, et aussi au fait qu'à l'école Diwan, le breton est par principe la langue de tout l'établissement, alors qu'à Notre-Dame des Fleurs, il n'y représente qu'un îlot.

Les méthodes pédagogiques des systèmes bilingue et immersif se recoupent et donnent des résultats. Quatre compétences sont reconnues dans l'apprentissage d'une langue étrangère, et ce indépendamment des niveaux : la compréhension et l'expression orales ; la compréhension et l'expression écrites. Après six mois de matinées de breton intensif, les enfants de la classe de maternelle comprenaient l'enseignante. La deuxième phase, celle de l'expression orale, se mettait en place (certains enfants ont réagi aux questions de leur enseignante en mélangeant le breton et le français). A Diwan, les CE1-CE2 possédaient des compétences dans les quatre domaines.

L'analyse des différentes données révèle la complexité de la situation de l'enseignement du breton en Bretagne. Il existe une proximité de fait entre Dihun, Diwan, et Div Yezh dont il convient de rappeler l'existence ici, même s'il n'a pas été l'objet d'une attention particulière dans cette étude : même langue au cœur de l'enseignement, même matériel pédagogique, même enthousiasme des enseignants pour leur travail et les enfants, etc.

Plus particulièrement, les deux premiers n'apparaissent pas diamétralement opposés l'un à l'autre dans leurs discours ni dans leurs pratiques. Ils naviguent plutôt de manière différente dans un environnement qui ne leur est pas toujours favorable, si ce n'est hostile, suivant leurs sensibilités respectives de départ. Certes, Dihun envisage plus que Diwan l'apprentissage du breton comme un tremplin vers d'autres langues alors que le second insiste aussi sur l'urgence et la nécessité de défendre une langue qui ne va pas très bien. Mais ce faisant, Dihun renforce le côté "langue à part entière" du breton alors que Diwan, en un sens le minimise, puisqu'il joue plus sur son côté "patrimoine régional". Peut-être cela est-il aussi dû à son rôle de précurseur dans le domaine de l'enseignement bilingue breton-français en Bretagne. En 1977, 26 ans après la loi Deixonne, dont beaucoup s'accordent à dire qu'elle n'a pas tenu toutes ses promesses, il n'était sans doute pas possible d'imposer cette idée d'une rénovation de l'enseignement du breton au gouvernement et à l'opinion publique sans manifester un esprit combatif. Que des "extrémistes" y aient trouvé leur place, se soient reconnus dans les discours, paraît fort possible, mais ils ne forment certainement pas la majorité de ceux qui soutiennent Diwan ou la langue bretonne. Le dialogue avec l'Etat ne se serait alors certainement pas poursuivi aussi longtemps. La persévérance dont a fait montre Diwan en ce domaine et ce, même si l'aspect financier y joue un rôle important, prouve que l'attachement à une région et à sa langue n'est pas incompatible avec la reconnaissance de l'appartenance à une nation.

Le problème qui se pose actuellement à Dihun, Div Yezh et Diwan, concerne leur capacité à répondre à la demande de la société sur un enseignement performant en langues. Pour cela, il faut des enseignants. Or, tous secteurs confondus, ils n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins en la matière. Le risque est grand alors, malgré tout ce qui est fait (Kelenn, stages Stumdi, etc.) de voir dans les classes des personnes insuffisamment formées à leur double métier : enseignants à part entière de primaire, de collège ou de lycée, mais aussi pédagogues de la langue.

Par ailleurs, aucune de ces associations n'existerait sans la volonté des parents. Inscrire son enfant dans une classe bilingue répond, pour beaucoup d'entre eux, plus à un besoin d'ordre symbolique que militant. Ils appartiennent en effet à l'une des premières générations monolingues francophones (même si eux-mêmes peuvent être bilingues, ils n'en constituent en fait qu'une minorité). Ils mériteraient que leur cas soit étudié de manière plus approfondie. Quoiqu'il en soit, ils estiment que, par rapport à l'école traditionnelle, les systèmes "bilingue" ou "immersif" répondent mieux aux attentes de réussite scolaire qu'ils ont pour leurs enfants, en particulier en ce qui concerne le domaine de la maîtrise des langues. Il existe entre les deux par-

ties prenantes que constituent les parents et les établissements scolaires, une sorte d'osmose dans la manière d'appréhender la question de l'apprentissage d'une langue "étrangère", ce qui constitue en fait le cœur du problème : comment parvenir à maîtriser une autre langue que la maternelle à l'intérieur de l'Ecole ? Toutes les études montrent que plus l'apprentissage se fait tôt, mais à condition que soient respectés des principes de base élémentaires de cohérence et d'adéquation avec la société et le milieu dans lequel vit l'enfant, plus il a de chances de porter des fruits et de donner à l'apprenant, d'une part, de réelles compétences linguistiques dans cette deuxième langue, et d'autre part, des facilités pour étudier une troisième voire une quatrième langue. Or dans certaines régions de Bretagne, d'un point de vue sociétal et familial, les conditions nécessaires à un apprentissage précoce et réussi du breton sont réunies : faudrait-il les ignorer ?

Il paraît tout à fait regrettable que le travail accompli quotidiennement par les enseignants des écoles "bilingues" ou "immersives" ne soit pas perçu sous cet angle purement linguistique, qui s'accorde totalement avec les souhaits (la volonté ?) gouvernementaux de développer, en général, l'apprentissage des langues étrangères en France, de manière à faire vivre concrètement l'Europe. Les systèmes "bilingue" et "immersif" représentés par Dihun, Div Yezh, et Diwan ont le mérite de former des personnes réellement compétentes en langues et de pointer les insuffisances de leur enseignement dans le système éducatif traditionnel. Une enquête menée à ce sujet sur les compétences linguistiques des populations adultes de l'Hexagone par l'Insee apparaît à cet égard particulièrement éclairante : 54 % des personnes interrogées "*déclarent qu'elles n'arriveraient ni à participer à une conversation courante, ni à tenir une conversation téléphonique, ni encore à écrire une lettre, ni même à lire un journal dans aucune langue étrangère vivante*", (*Insee Première*, n° 568). Au lieu de se défier systématiquement de ce qui se passe dans les écoles "bilingues" ou "immersives", peut-être y aurait-il matière à réflexion et à amélioration de l'enseignement des langues étrangères dans le secteur éducatif "traditionnel".

En sortant de l'Ecole Diwan, à midi, je me suis demandé à nouveau ce que j'étais venue y chercher et je me suis interrogée sur ce que j'y avais vu ou entendu. Au risque de décevoir tous les acteurs de l'aventure du breton en Bretagne, je me suis dit *qu'il n'y avait rien à y voir*. Devenir "bilingue", "trilingue" ne saurait être quelque chose relevant des hasards de la naissance (couple mixte) ou réservé à une élite : l'enseignement bilingue ou immersif, quelle que soit la langue étudiée, devrait constituer la norme et non l'exception dans le système scolaire français.

Notes :

- 1 "*La croissance des effectifs dans toutes les filières est de 11%*", relève Jean-Do Robin, vice-président du Conseil culturel de Bretagne, en charge de l'enseignement. Au total 8200 jeunes suivront des cours de breton cette année, dont 2500 élèves de l'enseignement privé, 2900 élèves du public et 2800 élèves inscrits dans les écoles Diwan.", *Ouest-France*, 16 septembre

2002.

- 2 Sur la “radicalité” de l’enseignement immersif, voir ci-après.
- 3 Div Yezh : association de parents d’élèves bilingues de l’enseignement public ; Dihun (dont la date affichée de création varie) : association de parents d’élèves bilingues de l’enseignement privé (catholique).
- 4 Voir J.-C. Perazzi, “*La preuve par les tests*”, p.24 ; p.72.
- 5 Voir, par exemple, “Un sacré coup de pouce pour le breton”, *Ouest-France*, 5 mars 2002 ; “477,72 M d’euros de plus en faveur du bilinguisme”, *Le Télégramme*, 18 mars 2002.
- 6 Les négociations entre Diwan et le Ministère de l’Education nationale en constituent un bon exemple. Très tôt, les responsables de Diwan ont cherché à obtenir son intégration dans le service public. A chaque fois qu’un accord semblait en vue, des difficultés sont apparues. Au fil des ans, des solutions ont été trouvées pour une prise en charge du salaire des enseignants (en partie ou en totalité), mais la consécration finale, la reconnaissance et l’adoption des écoles Diwan avec leur spécificité, se fait toujours attendre. Le dernier rebondissement de ces péripéties date de fin octobre 2001 où le processus pourtant bien engagé a été une fois de plus remis en cause sur décision du Conseil d’Etat.
- 7 Les spectaculaires progressions des effectifs dans l’enseignement privé ces dernières années sont dues au rattrapage d’un retard. Il a été le dernier à mettre en place dans ses écoles la filière bilingue.
- 8 Il existe cependant des dissensions au sein de Diwan où certains pensent qu’il n’est pas possible de “travailler” avec l’Etat, dans la mesure où celui-ci refuse de prendre en compte la spécificité pédagogique du réseau (voir, par exemple, *Ouest-France*, 4 et 7 octobre 2002). Sur le respect de l’institution scolaire chez les parents, voir M.-F. Pungier, p.169.
- 9 Voir B. Cerquiglini, *Les langues de la France, Rapport au Ministre de l’Education nationale, de la Recherche et de la Technologie*, avril 1999.
- 10 Il n’est cependant pas exclusif. Sur ce point, voir par exemple, R. Le Coadic, pp. 352-370.
- 11 Voir R. Le Coadic, pp.118-122 ; M.-F. Pungier, “Représentations de l’appartenance et de la non-appartenance au duché normand chez Guillaume de Poitiers (1)”, in *Bulletin of the Osaka Prefecture University, The Humanities and Social Sciences*, vol. 48, 2000, pp.117-131.
- 12 Sur ce sujet, voir par exemple K. Hamon, M. Nicolas.
- 13 Deux choses à noter : d’une part, la question n’est jamais posée de savoir de quel anglais il s’agit, d’autre part ce phénomène de l’apprentissage utilitaire d’une langue étrangère existe ailleurs qu’en France. Ainsi, le même principe régit la réflexion sur la place à donner aux langues étrangères dans l’enseignement supérieur, en pleine restructuration, au Japon.
- 14 Pour Dihun et Diwan, ils concernent les secteurs de l’enseignement, de l’édition, du tourisme et de l’audio-visuel. Voir la brochure de Dihun et le site Diwan Auray.

- 15 “*Des enfants bilingues (...) en fin de primaire... (...) Trilingues en fin de 3ème.*”, dépliant Dihun.
- 16 Les deux passages soulignés ici apparaissent dans l’original en caractères plus grands que ce qui précède et en rouge.
- 17 Cette assertion mérite cependant d’être nuancée. Lorsque j’ai rencontré la Directrice de l’Ecole Diwan de Lorient au mois de mars 2002 et que j’ai essayé d’en savoir un peu plus sur ce qu’elle pensait des négociations en cours entre Diwan et le gouvernement, elle n’a pas saisi l’occasion pour tenir un discours revendicatif. Au contraire, elle m’a fait remarquer que la signature d’un accord entre les deux parties ne changerait pas grand chose à sa situation à elle ni à celle de ses collègues (salaire, recrutement à “bac plus 3” comme pour les autres professeurs des écoles). Elle a noté aussi que la mairie de Lorient s’était toujours montrée coopérative. Elle a cependant admis que, s’il existait, cela pourrait faciliter certains aspects, par exemple en ce qui concerne l’emploi, et apporter une bouffée d’air au niveau des finances, en général. La profession de foi de Diwan accessible sur internet peut donc être tempérée par les personnalités des individus qui travaillent pour lui.
- 18 R. Le Coadic, p.370. Cela correspond-il seulement à une spécificité bretonne ? Cela ne semble pas certain au vu du résultat d’un sondage effectué dans le département des Pyrénées-Atlantiques qui “*fait apparaître que la majorité des parents souhaitant l’enseignement du basque opteraient pour le bilinguisme et non pour l’immersion totale.*”, B. Loyer, “Langues nationales et régionales : une relation géopolitique”, in *Hérodote*, n°105, p.32.
- 19 Ce passage est mis en caractères gras et ressort du texte.
- 20 “*Du point de vue de l’organisation pédagogique, on trouve dans l’enseignement catholique aussi bien des filières du type dit “des Côtes-d’Armor” (un même maître assurant l’enseignement dans les deux langues, par demi-journée) ou du type dit “du Morbihan” (un maître par langue, en alternance), mais aussi des systèmes intermédiaires qui pratiquent le “décloisonnement”*”, site Dihun. Notons ici que l’organisation adoptée à l’Ecole maternelle Notre-Dame des Fleurs s’apparente au système dit “des Côtes-d’Armor”.
- 21 Voir M.-F. Pungier, pp.170-171.
- 22 “*L’immersion scolaire peut être totale (100% du temps de classe passé en langue seconde) ou partielle (diverses proportions du temps scolaire se font en langue seconde, le reste en langue maternelle). Les deux séries de caractéristiques se croisent. On peut avoir une immersion précoce totale ou partielle, une immersion totale ou partielle au primaire, etc.*”, A. Comblan, J. A. Rondal, p.86.
- 23 Sur cet aspect voir M.-F. Pungier, *Le breton à et hors de l’école aujourd’hui : une pratique linguistique neutre ?*, in *Language Center Journal*, vol. 1, Osaka Prefecture University, 2002, pp.101-118.
- 24 A propos de la difficulté de nommer les langues “régionales” sans péjoration, voir J.-B.

- Coyos, Nommer les langues, un enjeu. Le cas des langues dites “régionales” de France, in *Langues et Cultures régionales de France, Etat des lieux, enseignement, politiques*, L’Harmattan, Paris, 1999, pp.133-139. Par ailleurs, Dihun complète son combat pour l’égalité linguistique en mentionnant le gallo sur son site internet et le mauvais sort qui lui est fait.
- 25 La brochure éditée par Dihun va dans le même sens. Sur la page de couverture, une petite fille inscrit en lettres capitales, au tableau, au-dessus d’une carte d’une Europe élargie jusqu’aux anciens pays du bloc communiste “*Des millions d’enfants bilingues en Europe*”. Dans un coin, une question complète ce titre : “*Pourquoi pas le vôtre dans le Morbihan ?*”. Par ailleurs, dans le “dossier d’information”, les deux pages intitulées “*reconquête linguistique*” dont il a été question précédemment, commencent ainsi : “*Tôt ou tard, de gré ou de force, du fait même de la construction européenne, le statut de la région sera amené à se développer.*”
- 26 Dans un autre passage, il est précisé que “*la langue bretonne comme la culture bretonne de façon plus générale, donne un sens à l’action des habitants de notre région, qu’ils soient bretons d’origine ou par choix.*”.
- 27 Voir la brochure “*Des millions d’enfants bilingues en Europe*”. Du côté de Diwan, c’est la même image de “savant”, donc d’homme sage, respectable qui est mise en avant : “*Claude Hagège est Professeur au Collège de France et Directeur d’études à l’Ecole Pratique des Hautes Etudes. Il est l’auteur de dix livres sur le langage. Ses enquêtes linguistiques l’ont conduit de l’Afrique à l’Océanie, de l’Europe au monde arabe et de la Chine aux réserves indiennes d’Amérique.*”, site Diwan Brest.
- 28 Extrait d’une conférence prononcée par C. Hagège, le 28 mai 1998, à Lannion où il s’est rendu sur une invitation de l’Association des parents d’élèves pour l’enseignement du breton, reprise sur le site de Diwan Breizh.
- 29 A l’été 2002, j’ai eu cependant l’occasion de l’entendre parler, en dehors d’un cadre scolaire, dans une librairie, spécialisée dans les ouvrages régionaux : une cliente s’est adressée dans cette langue à la libraire.
- 30 En 2001-2002, ces cinq classes étaient distribuées de la manière suivante : deux pour l’école maternelle (petite section, moyenne et grande sections), trois pour l’école primaire (un CP, un CE1-CE2 (la classe que j’ai visitée), un CM1-CM2). Cette répartition change en fonction du nombre d’élèves inscrits annuellement dans chaque niveau.
- 31 Voir à ce sujet, M.-F. Pungier, pp.163-167.
- 32 Il y est cependant bien précisé qu’il y a “*une forte demande dans le secteur d’Hennebont*”.
- 33 “*L’école Diwan d’Hennebont n’ouvrira pas à la rentrée de septembre. L’association locale et la fédération Morbihan ont rencontré la municipalité à plusieurs reprises et un accueil favorable leur a été réservé (...). A la rentrée, des réunions d’information mensuelles vont*

être organisées. Appel est lancé à tous les parents et sympathisants, pour concrétiser notre projet et ouvrir l'école, en septembre 2003.”, *Ouest-France*, édition de Lorient, 22 juillet 2002.

- 34 A noter aussi que Diwan, du fait de sa situation hors système, est devenu un interlocuteur obligé du Ministère de l'Education nationale et traite directement avec lui, ce qui n'est pas le cas pour Dihun.
- 35 Cela s'est bien sûr fait avec mon accord, mais a constitué l'un des premiers éléments d'une conversation téléphonique directe avec la Directrice de l'Ecole. Voir “La faculté japonaise regarde Diwan”, in *Ouest-France*, 12 mars 2002.
- 36 Diwan Breizh s'adresse à plusieurs reprises directement aux parents sur son site.
- 37 A Languidic, un départ à la retraite a facilité les choses.
- 38 Dont le quart a persévéré ensuite dans son choix en inscrivant son enfant dans la classe bilingue à la rentrée suivante.
- 39 Voir *Ouest-France*, édition de Lorient, 31 octobre 2001.
- 40 70% d'après le site internet de Diwan Rennes. Pour les chiffres de Languidic, voir M.-F. Pungier, pp.167-168.
- 41 Voir site Diwan Breizh.
- 42 Voir site Dihun ; E. Chartier, pp.43-44.
- 43 “*Soit 3470 pour l'histoire, la géographie et l'économie, 4430 pour les sciences naturelles, 5020 pour la physique et la chimie, 2390 pour les mathématiques et 1840 pour diverses autres matières*”, voir J.-C. Perazzi, p.76-77 ; *Parlons /du/ breton*, p.177-179. Il faut savoir que l'introduction de nouveaux mots ne se fait pas sans discussion : voir, par exemple, *Parlons /du/ breton*, le chapitre “*Terminologie bretonne et norme : de l'emprunt à la néologie*”, pp.173-179.
- 44 Pour le reste, elle est parfaitement intégrée à l'équipe enseignante.
- 45 Stumdi, organisme de formation en breton, organise des stages pour approfondir cette langue. Ils sont en particulier suivis par les étudiants désirant devenir professeurs des écoles dans l'enseignement catholique.
- 46 ... auquel certains parents ont droit aussi le soir : “[il] nous fait toujours la météo en breton”.
- 47 Cette situation correspond tout à fait à ce qui se pratique hors de l'Hexagone dans le milieu du Français Langue étrangère, d'autant plus que le lieu géographique de l'enseignement en est éloigné. En tant qu'enseignante connaissant cette situation, je reconnais faire feu de tout bois pour attirer l'attention de mes étudiants sur la réalité de la pratique du français ou de la présence culturelle de la France ou de la francophonie : au Japon, l'usage du français dépasse rarement les portes de la salle de cours, quand il n'est pas enseigné à la manière d'une langue morte.

48 Ce que cette langue n'est d'ailleurs pas dans la réalité, mais qui risque de le devenir surtout dans les cas où les parents ne parlent pas breton eux-mêmes.

Documents :

Dihun :

site internet : <http://www.dihun.com/dihun/dihun.htm> ; dépliant “*Dès aujourd’hui offrez à vos enfants l’école de demain*” ; brochure “*Des millions d’enfants bilingues en Europe*” ; “*Dossier d’information*”.

enquête : *la classe bilingue de Notre-Dame des Fleurs* (mars 2002) .

Diwan :

sites internet :

Diwan Breizh : <http://www.diwanbreizh.org/>

Diwan Lorient : <http://perso.club-internet.fr/phiemie/diwan/fra/menu.htm>

Diwan An Alre (Auray) : <http://membres.lycos.fr/diwananalre/frame2.html>

Diwan Brest : <http://perso.libertysurf.fr/diwan-brest/diwan/accueil.html> (ce site n’est plus accessible actuellement à cette adresse)

Diwan Loire-Atlantique : <http://www.diwan44.com/>

Diwan Roazhon (Rennes) : <http://perso.wanadoo.fr/diwan.bro.roazhon/>

Bibliographie :

Association Buhez, collectif, *Parlons /du/ breton*, Editions Ouest-France, Rennes, 2001.

C. Blondin *et alii*, *Les langues étrangères dès l’école maternelle ou primaire, Conditions et résultats*, De Boeck Université, Paris-Bruxelles, 1998.

F. Broudic, *La pratique du breton de l’Ancien Régime à nos jours*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1995.

E. Chartier, Brezhoneg, an distro / Le retour de la langue bretonne, in *Ar Men*, n° 117, décembre 2000, pp.40-47.

C. Clairis, D. Costaouec, J.-B. Coyos (coordinateurs), *Langues et Cultures régionales de France, Etat des lieux, enseignement, politiques*, L’Harmattan, Paris, 1999.

A. Comblain, J. A. Rondal, *Apprendre les langues, Où, quand, comment ?*, Mardaga, Sprimont, 2001.

E. Deshays, *L’enfant bilingue, Parler deux langues : une chance pour votre enfant*, Robert Laffont, Paris, 1990.

K. Hamon, *Les nationalistes bretons sous l’Occupation*, An Here, Le Relecq-Kerhuon, 2001.

Hérodote, n° 105, “Langues et territoires”, La Découverte, Paris, 2002.

Insee Première, n° 568, “Les langues étrangères en France, Apprendre, c’est bien ; pratiquer, c’est mieux”, février 1998.

L. Kuter, The Diwan phenomenon : a catalyst for change in the schools of Brittany, in *Les langues régionales de France : un état des lieux à la veille du XXI^e siècle*, Actes d’un colloque organisé à “The University of Pennsylvania, Philadelphie, USA, Peeters, Louvain-la-Neuve, 1999, pp.177-183

V. Lachuer, L’Etat face à la langue bretonne, in *Klask*, volume 4, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1998.

Y. Le Berre et J. Le Dù, “Le qui pro quo des langues régionales : sauver la langue ou éduquer l’enfant ?”, in *Langues et Cultures régionales de France, Etat des lieux, enseignement, politiques*, L’Harmattan, Paris, 1999, pp. 71-83.

R. Le Coadic, *L’Identité bretonne*, Terre de Brume-Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1998.

J. Le Dù, La langue bretonne aujourd’hui, in *Les langues régionales de France : un état des lieux à la veille du XXI^e siècle*, Actes d’un colloque organisé à “The University of Pennsylvania, Philadelphie, USA, Peeters, Louvain-la-Neuve, 1999, pp.25-31

M. Nicolas, *Bretagne, un destin européen*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2001.

J.-C. Perazzi, *Diwan, vingt ans d’enthousiasme, de doute et d’espoir*, Coop Breizh, Spézet, 1998.

M.-F. Pungier, La classe bilingue breton-français de la maternelle Notre-Dame-des-Fleurs (Languidic) : un cas d’école, in *Language Center Journal*, vol. 2, Osaka Prefecture University, 2003, pp. 161-183.

Remerciements :

Que soient remerciés ici tous ceux qui, d’une manière ou d’une autre, m’ont permis de découvrir la réalité de l’enseignement du breton et m’ont aidée pour cette étude : Mesdames Thérèse Elléouët, Directrice de l’Ecole maternelle Notre-Dame des Fleurs à Languidic et Valérie Le Gal, Directrice de l’Ecole Diwan Loeiz-Herrieu à Lorient ; les enseignants de breton de ces deux écoles (à Languidic, Gwénola Le Gal) ; les enfants des deux classes visitées, et spécialement ceux de la classe de CE1-CE2 (2001-2002) qui m’ont envoyé une lettre en breton, la première que j’aie jamais reçue ; à Osaka, Sylvie Fujihira, pour sa disponibilité sans faille.

**EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE
CLASSE CE1-CE2 / 2001-2002
ECOLE DIWAN LORIENT**

SKOL DIWAN
Klas CE1/CE2

2001/2002
Skolaerez : Valérie Le Gal

	LUN		MEURZH		YAOU		GWENER		SADORN	
	CE1	CE2	CE1	CE2	CE1	CE2	CE1	CE2	CE1	CE2
8h45	Brezh. dre gomz <i>oral</i>		Brezh. dre gomz		Brezh. dre gomz		Brezh. dre gomz		Brezh. dre gomz	
9h15	Brezhoneg		Brezhoneg		Brezhoneg		Brezhoneg		Brezhoneg	
10h	Matematik		Matematik		Matematik		Matematik		Geometriezh	
10h30 10h45	Brezh.	Galleg	Brezh.	Galleg	Brezh.	Galleg	Brezh.	Galleg	ARZOÙ	
11h	Matematik		Matematik		Matematik		Matematik			
11h45										
13h45	Sport		Digor Spered		Brezh.	Galleg	Brezh.	Galleg		
14h30	Digor Spered <i>Découverte du monde</i>		Brezh.	Galleg	Digor Spered <i>Arzoù Musique, dessin</i>		Digor Spered			
15h30	Brezh.	Galleg	Sport		Muzuliañ <i>Neurves</i>	Keodedelezh <i>Education Civique</i>				
16h15 16h45	Studi evezhiet <i>étude de l'éc.</i>		Studi evezhiet		Studi evezhiet		Studi evezhiet			